

# Le CANAC et le CAPAR (\*)

## INTRODUCTION

Coopération et coordination en information documentaire ont pour but de fournir une information complète et rapide et d'améliorer la notion de « réseau ». Elles évitent des pertes de temps dues à la dispersion des efforts, permettant ainsi *une meilleure circulation de l'information*.

CANAC et CAPAR participent à cette coopération et à cette coordination. Le CANAC (catalogage national centralisé) et le CAPAR (catalogage en coopération) ont en effet pour objectif d'éviter aux bibliothèques le long et fastidieux travail de catalogage individuel, d'éliminer les sources d'erreurs (grâce à la normalisation des notices et des formats) et surtout d'établir des catalogues collectifs, la localisation du document complétant sa description.

CANAC et CAPAR devraient en fin de compte constituer une véritable banque de données catalographiques à laquelle devront pouvoir se raccrocher par des terminaux non seulement les bibliothèques mais les instituts et centres de documentation spécialisés.

Bibliothèques et centres de documentation collaboreront ainsi efficacement à la création de véritables réseaux sectoriels.

## LE CANAC OU CATALOGAGE NATIONAL CENTRALISÉ

### 1 — Présentation générale (\*\*).

Service créé en 1972 par le BAB avec l'aide du Comité national pour le catalogage centralisé.

Basé sur l'automatisation de la *Bibliographie de la France*, ce qui en limite le contenu ; par contre la forme donnée à ses produits est assez souple.

1-1. Contenu. *Bibliographie de la France* : Production française (enregistrée par Dépôt légal) et uniquement *partie officielle*, la rédaction des notices par la B.N. en ISBD étant une garantie de qualité et d'homogénéité du catalogage.

Contenu donc tributaire des différentes étapes de l'automatisation de la *Bibliographie de la France* : pour le moment (avant le 01/01/75) ne concerne que les livres (y compris toutefois, si elles existent, des *microéditions*). Les publications en série, les publications officielles, la musique, les cartes et plans : étapes ultérieures.

### 1-2. Forme.

Peut par contre se diversifier étant donné la variété des sous-produits de la bande magnétique.

copie partielle de la bande magnétique elle-même.

« sous-produits » fournis par l'imprimante : fiches, listes, microfiches.

Présentation matérielle, façonnage et expédition des fiches (actuellement fournies) ont été bien sûr minutieusement étudiés ainsi que les modalités d'abonnement au service.

### 2 — Limites et état actuels.

2-1. Contenu : Partie officielle livres de la *Bibliographie de la France*, c.a.d « publications reçues par le Dépôt légal, notices établies par la Bibliothèque nationale ».

2-2. Forme : Fiches uniquement.

### 2-3. Qui s'abonne ?

Pour le moment, 31 bibliothèques testent (gratuitement!) le fonctionnement du service, soit : 9 BM classées ; 7 BM non classées ; 8 B.C.P. ; 7 autres établissements (dont ENSB et Bibliothèque publique de Massy).

(\*) L'auteur prie les lecteurs d'excuser la forme de ce rapport. Les documents de base étaient si nombreux que seul un résumé en « style télégraphique » était possible dans l'espace imparti.

(\*\*) Nous remercions ici M. Dupuy, responsable du service CANAC qui a bien voulu nous communiquer les éléments nécessaires à cette étude.

## 2-4. Comment s'abonner.

Les bibliothèques (ci-dessus) remplissent des bordereaux prévoyant :  
identification de l'abonné,  
identification des fiches à recevoir.

### 2-4.1. Identification de l'abonné.

Elle comprend : code de l'abonné, date de la demande, N° de la demande, nombre d'ouvrages (15 par bordereau) dont on veut des fiches.

### 2-4.2. L'identification des fiches comprend :

identification de l'ouvrage,  
nombre de fiches de base,  
nombre de jeux de fiches,  
cote (magasin et/ou libre accès) détaillée.

L'identification de l'ouvrage soulève une première difficulté : seuls 20 % des éditeurs français emploient l'ISBN ! Faute d'ISBN (qui devrait simplifier cette identification) les bibliothèques sont actuellement obligées (même si l'ISBN existe) d'employer le n° d'enregistrement dans la *Bibliographie de la France* (date + n° séquentiel) = long et malaisé (voir critiques).

### Nombre de fiches de base et de jeux de fiches.

Sans entrer dans le détail, on peut obtenir autant de fiches de base que l'on veut (annexes, fiches matières, etc...) et les jeux de fiches à la demande (fiches secondaires, de collection, etc...).

### Point important.

Il n'y a pas de fiches matières préimprimées puisque la *Bibliographie de la France* n'indexe pas les livres par sujets. Les bibliothèques indexent elles-mêmes sur les fiches de base.

Cote : Ces fiches doivent pouvoir aller directement aux fichiers. Cela signifie que les bibliothèques achètent l'ouvrage avant de demander ses fiches car il est difficile de coter un ouvrage sans l'avoir en main (surtout pour la cote libre accès).

Donc : souci du Service CANAC d'offrir un service « personnalisé » afin d'éviter aux bibliothèques tout travail superflu mais les utilisateurs doivent s'adapter au service.

## 3 — Critiques et améliorations à envisager.

— M. Dupuy a très « honnêtement » communiqué la synthèse des critiques qu'il a lui-même recueillies de juin à septembre 1975.

— A. Bethery (Massy) a complété ces informations en janvier 1976.

### De la synthèse il ressort :

un groupe de bibliothèques très critiques,  
un groupe reconnaissant les services rendus mais qui demande des améliorations,  
un groupe (essentiellement BCP) « satisfait ».

En général l'utilité du CANAC n'est pas contestée (impression confirmée par A. Bethery). Les critiques portent :

### 3-1. sur le bordereau trop long à remplir.

Manque d'index cumulatifs de la partie officielle qui oblige à repérer les références (identificateurs) semaine par semaine.

Donc : aide au repérage demandée partout.

### 3-2. sur les délais.

obstacle majeur : 3 mois (ou plus) entre commercialisation du livre et catalogage dans la partie officielle : les BM et BCP ne peuvent pas attendre si longtemps : le livre circule... AVEC UNE FICHE PROVISOIRE !

S'y ajoute le délai entre demande de fiches au CANAC et réception de ces fiches (15 jours — LE CANAC annonçait 7 — mais amélioration dit A. Béthery). Ce qui allonge en partie ce délai c'est la vérification par le service CANAC des n<sup>os</sup> des ouvrages (problème de repérage — et des erreurs qui en découlent).

3-3. sur la qualité des fiches.

lisibilité médiocre (traces noirâtres).

lignes trop serrées. Il faut « aérer » la présentation des fiches. « Dans leur présentation actuelle elles sont inutilisables dans les sections Jeunesse (illisible pour un enfant de huit ans) ».

3-4. Les critiques bibliothéconomiques visent la fourniture des jeux de fiches, point qui peut être amélioré par entente avec le CANAC.

3-5. Sur l'expédition. Paquets arrivant abimés malgré l'emballage plastique fait par machine.

4 — Le CANAC « demain ».

4-1. Contenu. Toute la partie officielle de la *Bibliographie de la France* au fur et à mesure de son automatisation (plus les livres étrangers de CAPAR).

4-2. Problème des vedettes-matière.

Actuellement pas d'indexation par matières dans la *Bibliographie de la France* (le problème est étudié sur le plan international dans le cadre du CBU = « Subject Reference Code » mais il s'agit d'un plan de classification et non d'une indexation alphabétique par matières).

Si la *Bibliographie de la France* envisage cette indexation : faudrait-il utiliser l'indexation de *Biblio* ou celle des catalogues de la Bibliothèque nationale ? (les bibliothèques ont à ce sujet des avis partagés, les bibliothèques municipales préférant semble-t-il, *Biblio*).

De toutes façons il semble impossible d'imposer une ou des vedettes-matières à un ouvrage, chaque bibliothèque ayant ses habitudes (une bibliothèque publique n'indexe pas comme une bibliothèque spécialisée).

Le CANAC devrait donc proposer (et non imposer) des vedettes-matières.

Matériellement cela signifie que de toutes façons les vedettes-matières ne devraient pas être préimprimées sur la fiche de base mais par exemple sur une fiche à part.

Ainsi chaque bibliothèque pourrait adapter les vedettes-matières à son fonds et à son public — en utilisant ou en n'utilisant pas les vedettes proposées.

4-3. Problème des vedettes-auteurs.

Ce sont actuellement celles de la *Bibliographie de la France*, en l'absence de *fichier d'autorité*, dont la mise en œuvre est rendue difficile particulièrement en raison des problèmes soulevés par les collectivités-auteurs.

Donc nécessité de ce *fichier d'autorité*, c'est-à-dire d'un fichier destiné à donner aux vedettes de collectivités-auteurs ou de pays étrangers la ou les formes autorisées.

4-4. Forme. En dehors des fiches dont nul ne conteste l'utilité, les listes sont souhaitées, en particulier par les BCP qui les laisseraient aux dépositaires avec éventuellement des notices réduites (auteurs + titre + cote).

Ces listes, grâce aux facilités de tri en machine, devraient pouvoir s'adapter aux besoins de tel ou tel type de bibliothèque (par exemple : listes thématiques).

Bandes magnétiques. Dans l'immédiat les Bibliothèques municipales n'en voient pas l'utilité car cela exige évidemment une installation permettant de les exploiter. Par contre les B.U. et les centres de documentation devraient (ou devront) pouvoir le faire. Idem pour les microfiches qui ne feront que se développer.

4-5. Bordereaux.

4-5.1. Il faut accélérer l'adoption de l'ISBN par les éditeurs français, seule façon d'entrer dans un réseau national puis international (voir plus loin à propos de CAPAR).

De même, quand la partie « publications en série » de la *Bibliographie de la France* sera automatisée, l'ISSN sera indispensable.

L'idéal serait de ne plus avoir à « remplir des bordereaux » mais de frapper sur le clavier d'un terminal les informations qui seraient directement prises en compte par l'ordinateur (gain de temps, élimination des erreurs).

4-5.2. Il faut accélérer aussi sur le plan international et national la normalisation de la description bibliographique des non-livres (ISBD cartes, ISBD musique...) problème qui va de pair avec l'automatisation de la *Bibliographie de la France* pour ces documents et qui donnera une garantie aux fiches de base demandées.

4-6. Délais. Il faut, et c'est le point le plus important, accélérer la parution de la *partie officielle* de la *Bibliographie de la France*. Tant que le délai sera de trois mois et qu'elles seront obligées de faire des fiches provisoires, il est probable que les bibliothèques « boudront » le CANAC.

4-7. Prix. (The last but not the least).

Pour le moment le test est gratuit.

Combien coûtera l'abonnement ? Pour qu'il soit rentable il faut qu'il équilibre les frais occasionnés par le catalogage individuel (ne pas oublier que le catalogage centralisé ne supprime pas tout travail aux bibliothécaires !). S'il est trop cher, ce sera un échec.

Conclusion : Le CANAC a pris un bon départ.

De son amélioration et de celle de la *Bibliographie de la France* dépend son avenir.

## LE CAPAR ou CATALOGAGE PARTAGE

*Note du rapporteur* (G. Feuillebois).

Les documents CAPAR qui ont été mis à ma disposition sont nombreux, variés... touffus. Ils utilisent un vocabulaire mis au point par les organisateurs du système avec lequel j'ai eu un peu de mal à me familiariser : (« Fichier CBU-CAPAR », « Pavé ISBD »...).

Afin de « débrouiller » la question je livre donc d'abord ici — et sous toutes réserves — le fruit de mes réflexions après lecture des documents dans le point 1 ci-dessous.

1. Principe du CAPAR et problèmes posés.

Le CAPAR (Catalogage en Coopération) a pour but de former un catalogue collectif complet pour la production française et pour la production étrangère possédées par les bibliothèques participantes.

L'idéal sera atteint quand le contrôle bibliographique universel sera mis en place dans tous les pays du monde, c'est-à-dire quand la production de chaque pays sera non seulement inventoriée par les agences bibliographiques nationales mais enregistrée sur support magnétique. Alors n'importe quelle bibliothèque française pourra obtenir les fiches des ouvrages de physique américains ou des romans italiens qu'elle acquiert.

Toutefois il existe déjà des bandes CBU étrangères (Library of Congress, BNB). On peut donc déjà commencer à exploiter ces différentes sources.

Pour remédier à l'actuelle lacune de bandes CBU étrangères, le système CAPAR prévoit une formule (phase transitoire ?) : les bibliothèques françaises effectuent le catalogage des ouvrages étrangers acquis dans leur spécialité. Ces notices sont enregistrées dans une mémoire centrale d'où d'autres bibliothèques (françaises) peuvent à leur tour « sortir » des fiches de catalogues (comme elles le font avec le CANAC).

Enfin le système CAPAR prévoit la possibilité non seulement d'obtenir les fiches d'ouvrages étrangers acquis par sa propre bibliothèque mais de localiser un ouvrage étranger acquis par une autre bibliothèque.

## 2 — Analyse bibliothéconomique de CAPAR (résumé).

*N.B.* Le rapporteur analyse ici brièvement un document de 30 p. (+ annexes) et ne retient volontairement que les points essentiels.

### 2-1. Principes.

2-1.1. Notices des Agences bibliographiques nationales françaises et étrangères (= « Notices CBU »).

2-1.2. Localisation des documents en instance d'acquisition

— réelle (possédés par un établissement),

— potentielle (commandés par un établissement).

2-1.3. « Notices signalétiques » = ouvrages commandés et pas encore catalogués = notices réduites à l'essentiel.

### 2-2. Prétraitement des notices CBU.

2-2.1. Tri des notices CBU. Sélection sur les bandes des Agences bibliographiques nationales (on peut par exemple éliminer les romans policiers) = reposera sur l'indice Dewey et le niveau intellectuel codé du document.

2-2.2 Affichage des notices CBU.

Formats différents d'un pays à l'autre — d'où transformation nécessaire en format ISBD(M).

### 2-3. Entrée dans le système conversationnel.

2 grands types de fonctions : l'utilisateur peut « cataloguer » ou « localiser ».

### 2-4. Fonctions de catalogage.

2-4.1. Saisie des informations.

S'il existe une notice éditable (état CANAC), l'utilisateur peut directement demander un jeu de fiches, en précisant s'il possède le document (localisation) c'est-à-dire en ajoutant sa cote et son sigle.

Si la notice existe dans un état CBU (pavé ISBD) :

ou bien l'utilisateur fait des modifications « limitées » et « autorisées ».

ou bien il refait une nouvelle notice qui lui permet alors de commander un jeu de fiches.

Si la notice existe sous une forme « signalétique » : l'utilisateur peut créer une notice catalographique et ensuite détruit la notice signalétique.

Si la notice est en cours de création par un autre utilisateur du système, l'utilisateur attend qu'elle soit terminée et disponible.

2-4.2. Destruction d'une notice. L'utilisateur peut le faire :

si la notice CBU ne convient pas et ne peut être modifiée,

si une notice signalétique est remplacée par une notice catalographique,

« si un catalogueur se décourage » !!!...

2-4.3. Validation. Lorsqu'une notice catalographique est terminée et éditable, elle peut passer dans le « fichier CANAC » et est alors validée.

### 2-5. Fonctions de localisation. L'utilisateur doit pouvoir :

soit rechercher la localisation d'un document,

soit indiquer qu'il possède ce document (que ce document soit déjà catalogué ou non dans le « fichier CANAC »).

2-5.1. Recherche des localisations. Consiste à rechercher les notices correspondant aux « clés d'interrogation » données par l'utilisateur :

à afficher ces notices,

à afficher les localisations associées.

Ces « clés » sont des numéros (N° *Bibliographie de la France*, ISBN) ou des codes composés pris dans la vedette et le titre (trois premières lettres).

2-5.2. Mise à jour des localisations. 2 possibilités :

soit transformation d'une localisation potentielle en localisation réelle (ouvrage commandé puis reçu),

soit création d'une localisation nouvelle, potentielle ou réelle.

2-5.3. Création d'un couple « notice signalétique-localisation ».

Fonction permettant d'indiquer la présence d'un nouveau document dans le catalogue collectif en attendant que la notice signalétique soit définitivement cataloguée.

3. Relation entre CAPAR et les autres services communs.

CAPAR complète le catalogage des ouvrages français de la *Bibliographie de la France*. CAPAR doit permettre l'intégration progressive — et sans interruption — du CCOE.

Relations CAPAR/CANAC : les notices produites par CAPAR sont éditées par CANAC. (CANAC est donc un produit de CAPAR).

4. Mise en route du système.

4-1. Constitution d'un catalogue collectif au niveau du « fichier CBU » : les bibliothèques CAPAR envoient au service central des listes d'ISBN qu'elles possèdent déjà pour que le système puisse aussitôt extraire des bandes CBU les notices correspondantes et les intégrer au fichier CBU avec leur localisation.

4-2. Saisie des données pour alimenter le « Fichier CANAC ».

5. Bases de la coopération.

5-1. Principes. Le catalogage en coopération doit être compris comme une base de travail en commun (acceptation d'un statut).

5-2. Application au niveau du catalogage.

Respect des normes existantes.

Format adopté : INTERMARC (M).

Préparation d'un manuel complet de l'utilisateur.

La notice catalographique comprend 3 parties :

a) Informations COMMUNES OBLIGATOIRES = « Pavé ISBD ».

b) Informations COMMUNES FACULTATIVES = Complément du Pavé ISBD (notes, vedettes...).

c) Informations INDIVIDUELLES nécessaires à l'alimentation des fichiers (vedettes-matière, cotes, etc...).

5-3. Applications au niveau des documents traités.

Types des documents traités. Nécessité d'établir une liste.

Engagement de services de la part des participants.

Au niveau de la commande : s'engager à signaler et localiser ses acquisitions.

Au niveau du catalogage : la 1<sup>re</sup> bibliothèque recevant l'ouvrage le catalogue le plus vite possible pour permettre l'édition de fiches pour les autres bibliothèques.

Au niveau de la communication (même si la fonction de prêt n'est pas mise en place dans la 1<sup>re</sup> phase du système) : les participants doivent prendre des engagements réciproques pour la communication de leurs documents.

Tout cela est donc la mise en route théorique de CAPAR. Nous allons voir maintenant ce qui existe actuellement et les fonctions qui seraient à développer dans l'avenir.

6. Où en est actuellement la mise en route de CAPAR ?

L'opération a été lancée début 1975 par le BAB. Elle est maintenant reprise par le nouveau service des catalogues collectifs pour la partie analyse et par la Division de la coopération et de l'automatisation (DICA) pour la partie informatique.

Y participent : la BU de Grenoble, la BU d'Orsay, la BU « Jussieu », la BU de Nanterre, la BU de Chatenay-Malabry, le CEA, le CEDOCAR, l'IFP (Institut français du pétrole)...

(C'est cette équipe qui a fait l'analyse bibliographique résumée ci-dessus).

Il a été prévu une expérience-test de démarrage qui doit durer 6 mois : 6 bibliothèques équipées de terminaux (l'ordinateur étant à l'Isle-d'Abeau) participeront à ce catalogage partagé, parmi lesquelles :

Les BU d'Orsay et de Grenoble catalogueront les ouvrages de sciences,  
les BU de Nanterre et de Grenoble catalogueront les ouvrages de lettres.

Ce test devra permettre d'étendre l'expérience à 50 ou 100 terminaux.

Pratiquement, l'opération devait commencer en septembre 1975 mais, pour des raisons financières semble-t-il, les terminaux ne sont pas encore en place en février 1976.

Parallèlement doit être élaboré « un manuel de l'utilisateur ».

Ont également été prévus des stages de formation qui ont dû être reportés.

Le test CAPAR prévoit de cataloguer les livres puis les périodiques, c'est-à-dire d'intégrer progressivement CCOE puis IPPEC (d'où la nécessité d'analyser l'efficacité des catalogues collectifs actuels : cf. rapport de Mme Carpine).

CAPAR prévoit aussi : à long terme — pour la saisie d'informations :

des entrées régionales,

une entrée nationale,

des entrées à la fois par terminal et par bordereau.

## PROBLEMES POSES POUR L'AVENIR

Le rapporteur pose ici un certain nombre de problèmes qui seront à développer (... et s'excuse de les poser un peu pêle-mêle).

### *Problème de la « couverture » de CAPAR.*

Les documents traités seront d'abord les monographies (y compris celles sous forme de microéditions) étant considérés comme monographies les numéros spéciaux de périodiques, les congrès, thèses, rapports.

Viendront ensuite les publications en série et les documents sur support non-imprimé mais non les articles de périodiques, qui figurent dans les bibliographies spécialisées.

Se pose :

a) le problème des rapports, brevets, etc... à circulation restreinte (problème « politique »),

b) celui des normes de catalogage de ces documents (une bibliothèque CAPAR ne pourra créer une notice que lorsque les normes ISBD en seront fixées).

### *Problème des bandes CBU.*

Actuellement est utilisable la bande Library of Congress, bientôt les bandes canadiennes (CANADIANA) et anglaise (BNB), et les bandes allemandes ?

Ce problème rejoint également le précédent.

### *Problème des bandes dites « documentaires ».*

(INIS, CAS, INSPEC). Essentielles pour les centres de documentation et les instituts spécialisés, qui devraient être les plus intéressés par CAPAR puisqu'ils utilisent à 80 % la littérature en langue étrangère. De plus ces bandes contiennent les articles de périodiques, des rapports, brevets, etc... qui sont également de première importance en documentation spécialisée.

Se posent à propos de ces bandes les problèmes suivants :

Leur catalogage (suivent plutôt celui du « Reference Manual » de l'Unisist que l'ISBD = transformation de notices).

Leur format qui est très différent d'un système à l'autre : nécessité de les transformer en CAPAR puis en CANAC (INTERMARC).

En fait, il n'est pas prévu de les intégrer dans C.A.P.A.R. qui reste avant tout un catalogue collectif. Ces bandes seront interrogées par un système différent à partir de terminaux « Cyclades » installés dans les bibliothèques scientifiques. CAPAR vient compléter l'interrogation documentaire par la localisation des documents eux-mêmes.

#### *Problème des vedettes-auteurs et collectivités.*

Le problème des fichiers d'autorité non encore résolu pour les documents français l'est encore bien moins pour les collectivités étrangères.

Penser aussi au problème des *collections étrangères*.

Le CAPAR, contrairement au CANAC, ne prévoit pas la fourniture de vedettes-auteurs-secondaires. Semble être une lacune.

#### *Problème CAPAR/CCOE.*

L'intégration du CCOE dans CAPAR devrait se faire :

- par tranches chronologiques, en fonction des fichiers existants,
- à l'intérieur par ordre alphabétique.

(Pour le transfert par tranches chronologiques, ne pas oublier que le CCOE actuel a un certain retard).

#### *Problème des délais.*

Délais de catalogage, de validation en notice CANAC, puis d'édition des fiches doivent être soigneusement étudiés (nécessité d'engagements très sérieux entre participants).

#### *Problèmes des « sous-produits » fournis aux bibliothèques.*

Comme pour CANAC prévoir non seulement des fiches (jeux complets !) mais des listes, des copies de bandes magnétiques (déjà transférées en INTERMARC bien sûr).

#### *Problème des services rendus.*

Le catalogage et la localisation ont été bien étudiés.

Celui du prêt n'a été qu'effleuré et sera à approfondir : comment se fera ce prêt ? Sera-t-il gratuit ? onéreux ? Prévoira-t-il non seulement la circulation de la demande mais les « relances » ?...

Enfin celui de la recherche documentaire reste, semble-t-il, en dehors du système (voir plus haut).

#### *Problèmes « politiques ».*

Au niveau français, coopération entre Secrétariat d'Etat aux universités et Bureau national d'information scientifique et technique dont dépendent les centres de documentation.

Problème de la fourniture des bandes documentaires : il est par exemple prévu que le CEA fournisse les bandes INIS. Sur quels critères ?

Problème des documents à circulation non restreinte (voir plus haut).

Donc nécessité d'un contrôle au niveau politique.

#### *Problèmes financiers.*

CAPAR est conçu pour, à terme, s'autofinancer.

Il est déjà prévu que tout utilisateur du terminal qui améliore le système CAPAR (création de notices, transformation de notices CBU en CANAC) le fera gratuitement.

Par contre l'utilisation d'une notice existante sera facturée :

0,10 F pour une consultation de fichiers (localisation).

10 F pour la fourniture d'un jeu de fiches.

D'où la nécessité de compteurs de fonctionnement dont le premier rôle est de contrôler le travail accompli par les utilisateurs.

Ce dernier point sera sans doute assez complexe à mettre au point.

Autrement dit CAPAR doit progressivement intégrer le CCOE.

Il est évident que CAPAR implique un changement dans les méthodes de travail, le problème des individus étant inséparable de celui des machines.

Parmi les problèmes posés, celui des « formats » n'est pas l'un des moindres. En effet bien qu'étant toutes cataloguées en ISBD (garantie nécessaire pour l'utilisation des notices catalographiques) les bandes CBU étrangères utilisent des formats différents (MARC LC, BNB...). Autrement dit pour que les extraits de bandes CBU étrangères soient compatibles avec nos fichiers français, il faut qu'au niveau informatique ces notices dites du « fichier CBU » soient converties en notices dites du « fichier CANAC » pour être éditables.

En fin de compte la finalité de CAPAR est la mise en place d'un réseau le plus complet possible, l'idée de diffusion de l'information primant celle d'archivage. Cependant il ne faut pas rechercher un système « idéal » mais réaliser un système concret apte à résoudre ou à simplifier les problèmes courants d'une bibliothèque.

En particulier le système devrait même permettre de réaliser des économies de gestion, grâce à l'enregistrement et la localisation des acquisitions, même au stade de la commande, afin d'éviter les duplications d'achat.

Le problème ainsi débrouillé, on voit mieux comment se dessine l'organigramme suivant (enchaînement des fonctions du système) = une notice catalographique se trouve dans l'un des états suivants :

CANAC, c'est-à-dire terminée, disponible, donc éditable.

CBU, c'est-à-dire rédigée selon les normes étrangères et transformable en CANAC.

En cours de catalogage.

En acquisition (éléments de signalisation extraits du bon de commande).

Localisation :

— soit réelle : l'ouvrage peut être emprunté,

— soit potentielle : il est en commande ou reçu et sera prochainement catalogué.

Geneviève Feuillebois.